



Guéret, le 19 juin 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fortes chaleurs en Creuse
Déclenchement du niveau de vigilance orange
alerte canicule du plan nationale canicule
et recommandations sanitaires

L'Institut de veille sanitaire, en lien avec Météo France, prévoit en Creuse plusieurs jours consécutifs de fortes chaleurs. Selon les prévisions météorologiques, les températures maximales devraient atteindre en moyenne 35°C. La fin de ce phénomène est prévue au plus tôt le mercredi 21 juin 2017 à 07h00.

Sur proposition du directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de la région Nouvelle Aquitaine, le Préfet a donc déclenché ce jour le niveau vigilance orange – niveau 3 alerte canicule du plan national canicule.

Dans le cadre de ce plan, plusieurs dispositions sont prises localement :

L'ensemble des services sanitaires de la région et du département ont été mobilisés et les mesures de prévention prévues dans le plan national canicule et adaptées au niveau local ont immédiatement été mises en œuvre :

- assurer la permanence des soins auprès des médecins de ville et de la bonne réponse du système de santé ;
- mobiliser les établissements accueillant des personnes âgées et en situation de handicap pour prévenir les risques sanitaires, liés à la chaleur ;
- mobiliser les associations et les services publics locaux pour permettre l'assistance aux personnes à risques
- mettre en œuvre des actions locales d'information sur les mesures préventives à destination du public, surveillance de l'adéquation des mesures prévues et de leur bonne application.

Les décisions mises en œuvre par le préfet pourront être révisées en fonction de l'évolution des conditions météorologiques et des indicateurs de l'activité sanitaire locale.

Les conseils de prévention :

La Préfecture et les Services de l'ARS de la région Nouvelle Aquitaine souhaitent rappeler, notamment aux personnes fragiles (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées, ou

malades à domicile, personnes dépendantes), les quelques conseils clés utiles en cas de fortes chaleurs :

- ***maintenez votre logement frais*** (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- ***buvez*** régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- ***rafraîchissez-vous*** et mouillez-vous le corps au moins le visage et les avants bras plusieurs fois par jour ;
- ***prenez si possible 2 à 3 heures par jour dans un lieu frais*** (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...);
- ***évitent de sortir aux heures les plus chaudes*** et de pratiquer une activité physique ;
- pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et dès que nécessaire, - **osez** demander de l'aide.

Petit mémo des signes d'alerte de déshydratation chez la personne âgée :

- modification du comportement habituel, grande faiblesse, grande fatigue, difficulté inhabituelle à se déplacer.
- maux de tête, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, voire convulsions.
- nausées, vomissements, diarrhée, soif.
- crampes musculaires.
- température corporelle élevée (supérieure à 38,5°C).
- agitation nocturne inhabituelle.

Les nourrissons, les jeunes enfants et les adultes s'exposent aussi au risque de la déshydratation car ils transpirent beaucoup pour maintenir leur corps à la bonne température. Pour y remédier, ils doivent **boire abondamment surtout de l'eau ou des boissons non alcoolisées** (le surplus d'eau sera éliminé) et **rester le moins possible exposés à la chaleur**.

Il convient également d'**éviter les efforts physiques intenses, de ne pas rester en plein soleil et de préserver l'intérieur de sa maison de la chaleur**.

Consulter pour toute information complémentaire :

- le site Internet de la préfecture ou de l'**ARS**
- le site du ministère chargé de la Santé : **www.sante.gouv.fr** dossier «canicule et fortes chaleurs»
- le site de Météo France : **www.meteofrance.com**
- le site de l'Institut national de prévention et de d'éducation pour la santé : **www.inpes.sante.fr**

Appeler, pour toute information complémentaire :

- le standard de la préfecture de la Creuse : **0810 01 23 23**
- Plate-forme téléphonique nationale : **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe en France)